

FLASH INFO

Droits des enfants Devoir des politiques

Cette journée du respect des droits de l'Enfant va être l'occasion de mettre en lumière les **maltraitements et mauvaises conditions de prise en charge des enfants dans notre société**. Allez regardons la vérité en face : 30 ans après cette convention, il y a fort à faire pour aider les enfants victimes, les prendre en charge et travailler avec les parents et les institutions. Oui la situation se dégrade du fait de l'augmentation du nombre de situations qui demandent à être traitées par des professionnels du social, de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'animation, de la police... Cette nouvelle journée du 20 novembre, sera l'occasion de déclarations de bonnes intentions, de mesures et de « priorité » pour porter haut les Droits des enfants en France. Mais **pas de droits sans devoirs** qui vont avec. En France, il appartient donc aux politiques de mettre en place les lois et dispositifs votés et actés par le parlement et les différents gouvernements.

La fédération INTERCO CFDT demande :

- **le respect** des 54 articles de la **Convention des Droits de l'Enfant** adoptée par la France il y a 30 ans ! Avec un regard tout particulier vis-à-vis des lieux collectifs où vivent des mineurs : institutions éducatives publiques et privées, centre de rétention administratif, prisons...
- **l'application des lois de 2007 et 2016 sur la protection des enfants** : « *intérêt de l'enfant, prise en compte de ses besoins fondamentaux : physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ; renouveler les relations avec les familles* ». « *Mieux organiser, développer et structurer la prévention et la protection des enfants, projet de l'enfant...* » dans la loi de mars 2016. Ce qui est écrit doit être fait !
- **la prise en compte de la totalité des recommandations du Défenseur des droits**, émises au travers de ses rapports depuis 2011.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les Droits de l'enfant, non respectés en France, il est de votre responsabilité de faire **appliquer la Convention internationale et les lois de la République**. C'est le moment d'agir : faites voter, chaque année, les budgets ministériels nécessaires

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

